



## COMMISSION D'APPEL

**Publication le 23-06-2022**

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

### CONVOICATIONS

#### **DOSSIER D'APPEL N°18 2021/2022 :**

**Appel Disciplinaire du club de l'AS THONON et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**MATCH n°24126244 du 22/05/2022 AS THONON – BONS/ST CERGUES**

Ce dossier sera étudié le **mardi 12 juillet à 18h30** au siège du District.

#### **Personnes convoquées :**

**Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.**

#### **L'arbitre :**

LEDOUX Nathan

#### **Pour le club de l'AS THONON :**

- Le Président ou son représentant
- HORTA TAVARES Louna, arbitre assistant
- BETTIH Sabri, éducateur
- BOUZZAM Wassim, joueur et son représentant légal
- OUADAH Lazreg, joueur et son représentant légal
- ELLOUZI Omar, joueur et son représentant légal

#### **Pour le club du FC ST CERGUES :**

- Le Président ou son représentant
- MASSE Anthony, éducateur
- ARNAUD GODDET Jessy, arbitre assistant
- DOMBRE Elyna, joueuse n°5
- DOMBRE Adrien, père de la joueuse n°5

#### **DOSSIER D'APPEL N°19 2021/2022 :**

**Appel Disciplinaire de Monsieur RAHALI Arbi et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**MATCH n°24337041 du 09/04/2022 ENT. PAYS DE CRUSEILLES - ODYSSEE**



Ce dossier sera étudié le **mardi 12 juillet à 19h30** au siège du District.

**Personnes convoquées :**

**Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.**

**L'arbitre :**

BOUCHET Antonin, accompagné de son tuteur légal

**Pour le club de l'ODYSSEE :**

- Le Président ou son représentant
- TERROUX Laurent, éducateur
- RAHALI Arbi, éducateur

**Pour le club de l'ENT. PAYS DE CRUSEILLES :**

- Le Président ou son représentant
- VALAT Fabien, Président
- BAILLEUL Guillaume, éducateur

---

**DOSSIER D'APPEL N°20 2021/2022 :**

**Appel Disciplinaire du club du FC MARNAZ et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**MATCH n°234196080 du 01/06/2022 VALLEE VERTE – MARNAZ FC**

Ce dossier sera étudié le **mardi 12 juillet à 20h15** au siège du District.

**Personnes convoquées :**

**Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.**

**L'arbitre :**

VERMAST Didier

**Pour le club de FC MARNAZ :**

- Le Président ou son représentant
- BOUCHAMA Choukri, éducateur
- SAIDI Adem, joueur n°13
- AMRI Monan, joueur n°9
- MANI Sadati, joueur n°6



**Pour le club du FC VALLEE VERTE :**

- Le Président ou son représentant
- MARTIN Fabrice, délégué
- DESJACQUES Daniel, éducateur
- GOURDOUX Yoann, joueur n°2
- JUTEAU Julien, joueur n°5

*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.*

*Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.*

*Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*